



Demande de contrôle visuel du raccordement à la canalisation

demande à faire au moins une semaine avant la visite

à remettre par courriel à l'adresse : eau@troisvierges.lu
ou à remettre en version papier : Commune de Troisvierges – Service Technique
9-11 Grand-Rue
L-9907 Troisvierges

Référence autorisation de bâtir (obligatoire): _____

1. Demandeur

Nom : _____ et prénom : _____

N° et rue : _____

L- _____ Localité : _____

Tél: _____ GSM : _____

Adresse mail : _____

2. Situation du projet

N° et rue : _____

localité : _____

N° Parcelle cadastrale : _____

3. Demande de contrôle visuel du raccordement à la canalisation

contrôle visuel du raccordement à la canalisation pour eaux usées/eaux pluviales

4. Demande de rendez-vous sur chantier, au moins une semaine à l'avant

non

oui, si possible la semaine du: _____

Le service technique vous contactera afin de fixer un rendez-vous.



5. Conditions

La confection de la tranchée ainsi que la remise en état de la superstructure sont à la charge du demandeur.

Les prescriptions de l'Administration des Ponts et Chaussées concernant l'ouverture de la tranchée dans des routes de l'Etat sont à observer et comptent également pour la voirie communale.

La conception de l'immeuble doit impérativement prévoir la mise en place deux réseaux: un réseau pour eaux usées reprenant les installations sanitaires de l'immeuble, l'avaloir du garage et toute autre surface polluée; un réseau pour eaux claires reprenant les eaux de drainage, de toiture et de ruissellement. Un regard de révision pour chaque réseau (eaux usées et eaux claires) est à prévoir sur les fonds privés. La conduite reprendra à l'intérieur du regard un dispositif anti-retour selon DIN 1997 (eaux claires) respectivement DIN 19578 (eaux usées). Les raccordements sont à disposer afin de garantir le libre écoulement des eaux du raccord privé vers le réseau existant. Les raccordements sur regards existants se feront obligatoirement par carottage et pièce de selle et doivent suffire aux normes EN 1610, EN 752 et au croquis joints (voir annexe).

Les raccordements aux tuyaux existants se feront également par carottage et pièce de selle.

Avant la fermeture de la tranchée, le service technique en fera une réception visuelle. Le service technique est à contacter en temps utile afin de fixer un rendez-vous.

En cas de fermeture de la fouille avant contrôle, le raccordement est à rouvrir par l'entrepreneur à ses propres frais.

Une taxe est due pour le raccordement à la canalisation. Toutes les taxes sont fixées par le règlement des taxes de la commune de Troisvierges actuellement en vigueur.

Nom : _____ Date : _____

Signature

RESERVE A L'ADMINISTRATION COMMUNALE:

Entrée le : _____

Travaux contrôlés le : _____

Par : _____